



Section PAPEETE – TE U'I HOU

DECLARATION LIMINAIRE CSA du 04 décembre 2023

A titre liminaire, La section CFDT services judiciaires de PAPEETE se réjouit du retour de nos deux collègues du C en Greffier. Elle le peut, arrivant à donner enfin à cette juridiction et à ses agents, la possibilité d'exister au travers de l'examen professionnel grâce à votre soutien.

Il n'est point besoin de l'appui des politiques comme le prônent certains pour donner court à des droits qui permettent depuis 2012 à la Cour d'appel de Nouméa d'offrir des opportunités professionnelles à ses agents. Pour rappel, deux fonctionnaires Calédoniennes avaient ouvert la voie à ces retours dans les Territoires. Depuis 2016, Nouméa voit tous ses lauréats du C en G revenir de droit. Alors qu'ici sans en comprendre complètement le fondement tout était impossible.

En soutenant les candidats du C en G, vous avez ouvert une nouvelle voie qui peut laisser espérer aux adjoints administratifs CEAPF, une perspective d'évolution professionnelle dans ce ressort. Un espoir que beaucoup n'espéraient plus. Vous resterez pour beaucoup de fonctionnaires ceux qui ont ouvert la voie.

Nous regretterons d'avoir eu à constater que quelques-uns de nos collègues se réjouissaient d'un départ sans retour. Incroyable !

A titre principal, force est de constater que près de la moitié des sites judiciaires hexagonaux et ultramarins ne sont officiellement pas en règle vis-à-vis de l'évaluation professionnelle.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) de notre ressort est en cours d'élaboration à la suite de la mise en place d'un groupe de travail. Nous espérons que les constats relevés seront pris en compte rapidement pour l'année 2024 dans l'attente du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Nous saluons le projet que vous portez et qui concerne la restauration très utile de la nouvelle longère. Nous espérons que les travaux soient effectifs et finalisés dans les délais annoncés. Le projet de loi de finances 2024 donne des montants financiers utiles mais qui finalement ne seront peut-être pas aussi importants que prévu puisqu'étalés dans le temps. Et puis se pose une fois de plus la question de la construction de la future citée judiciaire qui n'est pas envisagée avant 2026, voir plus loin.

Le plan de transition énergétique est très largement décliné dans notre juridiction et ce depuis l'année dernière. Au-delà des simples discours, il faut que la mise en place de la qualité de la vie au travail devienne une réalité. Elle passe par des conditions d'exercice de vos agents dans des locaux adaptés mais aussi et surtout fonctionnels.

Cette démarche QVT qui est désormais reconnue par la Fonction publique, s'est dotée d'un plan "Santé au Travail pour la période 2022-2025". La CFDT section Papeete revendique l'obligation d'associer les agents aux démarches "qualité de vie et des conditions de travail" en leur octroyant une écoute attentive.

La QVT passe aussi par un relationnel entre fonctionnaires et magistrats plus collaboratif. Nous avons signalé lors de notre dernière déclaration liminaire à l'AG fonctionnaires des difficultés autour de postures incomprises. Nous rappellerons que le rôle de nos Directrices sous votre autorité et celle des Chefs de juridiction, est de gérer les greffes.

Quelques rappels utiles :

La charge de travail est en constante augmentation de par le nombre d'audiences, le flux des dossiers toujours plus importants mais aussi les nouvelles procédures à appliquer.

Le manque de reconnaissance du travail réalisé est une source de démotivation certaine.

A cela se rajoute des modifications dans les organisations insuffisamment anticipées et souvent imposées sans qu'elles ne soient expliquées.

Beaucoup de services sont à flux tendus et les propos et les humeurs qu'ils soient du fait de magistrats ou de fonctionnaires polluent l'ambiance. On oublie trop vite cette notion de collaboration instaurée depuis le protocole de 2014 qui peine à exister dans notre ressort. Nous ne sommes pas payés pour subir.

Enfin, l'expression syndicale des fonctionnaires n'est pas soumise à l'autorité des syndicats de Magistrats. Il est des sujets qui doivent être abordés sans que des polémiques puissent vivre autour de nos interventions que nous estimons légitimes.

Pour conclure, cette année 2023 aura été très riche en événements. Nous souhaitons que 2024 perdure dans la volonté d'un dialogue social retrouvé et nécessaire. Cette juridiction doit vivre avec son temps.

Les élus CFDT section PAPEETE du CSA